



L'OCAM a pour mission d'évaluer la menace terroriste et extrémiste qui pèse sur notre pays ou sur les intérêts belges à l'étranger.

L'OCAM établit des analyses stratégiques (c'est-à-dire : évolutions/tendances à long terme) ainsi que des analyses ponctuelles de la menace. Celles-ci concernent d'une part une analyse générale périodique, permettant d'avoir une vue d'ensemble de la menace pour la Belgique entière, et d'autre part des analyses de la menace à l'égard de personnes, de groupements, d'événements, d'institutions ou d'infrastructures. L'OCAM détermine en outre également la menace émanant des FTF (Foreign Terrorist Fighters) ; il s'agit ici des personnes reprises sur ladite « liste OCAM ».

En ce qui concerne les différents niveaux de la menace pouvant être d'application, l'on distingue :

- 1^ole « Niveau 1 ou FAIBLE » lorsqu'il apparaît que la personne, le groupement ou l'événement qui fait l'objet de l'analyse n'est pas menacé;
- 2^ole « Niveau 2 ou MOYEN » lorsqu'il apparaît que la menace à l'égard de la personne, du groupement, ou de l'événement qui fait l'objet de l'analyse est peu vraisemblable;
- 3^ole « Niveau 3 ou GRAVE » lorsqu'il apparaît que la menace à l'égard de la personne, du groupement ou de l'événement qui fait l'objet de l'analyse est possible et vraisemblable;
- 4^ole « Niveau 4 ou TRES GRAVE » lorsqu'il apparaît que la menace à l'égard de la personne, du groupement ou de l'événement qui fait l'objet de l'analyse est sérieuse et imminente.

L'OCAM établit ces analyses sur base de renseignements qui lui sont communiqués par les différents services partenaires, à savoir les services des polices fédérale et locale, les services de renseignement, le SPF Mobilité, le SPF Intérieur, le SPF Affaires étrangères et le SPF Finances. L'OCAM est « *en temps réel* » tenu au courant des différentes enquêtes en cours et est, via ses officiers de liaison, en permanence en contact avec ses services partenaires, essentiellement avec les services de police et de renseignement.

Les analyses de l'OCAM sont dès lors des analyses de la menace coordonnées, qui tiennent compte des informations provenant de tous ses services partenaires. En rédigeant ses analyses, l'OCAM se base sur une méthodologie qui prend en considération la gravité de la menace (l'impact éventuel) ainsi que la vraisemblance que la menace se produise (les critères ici sont les capacités et l'intention). L'OCAM tient compte d'éléments concrets, mais également de facteurs de risque contextuels (par exemple : Quelles actions ont déjà été exécutées par un certain groupe dans le passé ; Existe-t-il des indications qui laissent présumer que ce groupe dispose de capacités pour commettre un nouvel attentat terroriste ? ; Quel est le modus opérandi de ce groupe ; Quelles sont les capacités éventuelles, etc ?).

A chaque fois, l'OCAM effectue l'analyse de la nature de la menace et estime la valeur des informations disponibles : quelle est la fiabilité des renseignements que les services partenaires ont transmis à l'OCAM ?

C'est alors sur base des évaluations de la menace de l'OCAM, que les autorités administratives, sous la coordination du Centre de Crise, prennent les mesures de protection adéquates.

Outre l'évaluation de la menace générale, qui s'applique à la Belgique entière, l'OCAM tente de définir, toujours sur base des renseignements à sa disposition, un maximum de cibles potentielles, faisant l'objet d'une menace. Ces évaluations visent surtout à être un soutien pour les autorités administratives, afin que celles-ci puissent travailler de la manière la plus efficace lorsque qu'elles prennent des mesures.

A l'heure actuelle, le niveau de la menace générale en Belgique est toujours déterminé au niveau 3. Ceci signifie que le risque d'un attentat terroriste est toujours sérieux et vraisemblable. Le niveau 3 constitue donc un niveau exceptionnel.